

*Extrait du registre des  
délibérations du conseil municipal*

L'an deux mille vingt, le lundi 14 décembre, à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 8 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 8 décembre 2020.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÊTRE, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATELLIER, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER, Anne ROELANDT et Sandrine SIMÉON.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE  
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Sylvain DELANGE  
Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT  
Najat LEMERAY a donné pouvoir à Sylvain GASCOUIN  
Angélique MOUROCQ a donné pouvoir à Patrice MÈCHE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20201214-20\_02848-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2020  
Date de réception préfecture : 17/12/2020

**Absentes excusées** : Isabelle LEPESTEUR et Catherine CAILLY

Nombre de conseillers :		N° 7 / 3-6-2
- en exercice : 29	Date de la convocation et d'affichage :	
- présents : 22	Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération	
- votants : 27		
<b>Secrétaire de séance</b>	Le compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre 2020 a été adopté	
Patrick FENOUIL	→ à l'unanimité	

**Signature d'une convention pluriannuelle (2021-2023) avec l'UFCV pour la gestion du Centre de loisirs et du Local jeunes**

La présente convention a pour objet de poursuivre le partenariat entre l'UFCV et la commune Condé-en-Normandie, et notamment le projet d'animation enfance jeunesse sur le territoire de la commune nouvelle. Dans le cadre de la présente, l'UFCV assure l'ensemble des responsabilités relatives à l'organisation humaine et matérielle de sa mission.

Les locaux nécessaires aux activités sont mis gracieusement à disposition du projet par Condé-en-Normandie pour servir la mission. L'UFCV s'engage à utiliser les locaux ainsi que le matériel mis à disposition, dans le cadre des activités d'animation, en respectant les réglementations en vigueur (incendie, sécurité, sanitaire). Condé-en-Normandie s'engage par ailleurs à respecter les réglementations concernant l'état des locaux et du matériel mis à disposition.

L'UFCV assume toutes les obligations attachées à la qualité d'employeur. Ses accords d'entreprise seront applicables au personnel.

Dans le cadre du partenariat, la commune de Condé-en-Normandie s'engage à verser une subvention, pour la période encadrée par l'avenant financier annuel, à l'UFCV afin de participer au financement de la mission d'animation. Cette subvention sera versée mensuellement au prorata du budget.

La convention sera signée pour une durée de 3 ans et prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'organisation humaine et financière proposée a été réfléchi et construite sur la base :

- Des données issues des précédentes années de fonctionnement,
- De la connaissance approfondie du territoire par l'UFCV
- La proposition de passage en contrat d'apprentissage de Fanny Neuville sur le Local Jeunes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE** le dossier financier
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention pour une durée de 3 ans et prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 14 décembre 2020

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

